

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Juin 2019**

**OBJET : Prise en location d'un local situé 17B Avenue Robert Schuman (13002
Marseille) destiné à l'installation d'une maison du bel âge.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la prise en location du local situé 17B Avenue Robert Schuman 13002 Marseille en vue d'y installer une maison du bel âge, sous réserve d'une part de l'avis conforme du service des Domaines sur le prix de location et d'autre part de l'obtention des autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet départemental,
- d'autoriser la signature du bail correspondant ainsi que de tout autre document se rapportant à cette location,

Le loyer d'un montant de 46 656 €TTC/an, les charges et impôt foncier non connus à ce jour et les honoraires de l'agence immobilière Colliers s'élevant à 6 998,40 TTC, seront imputés au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**